

Cette cause matérielle que nul n'aurait pu prévoir, et l'existence d'un esprit d'hostilité que les Commissaires n'ont pas pu s'expliquer, sont les vraies causes de toutes les plaintes.

L'administration des Commissaires Catholiques peut bien n'avoir pas été sans erreurs assurément, mais ils prétendent que ces erreurs sont de celles qui s'attachèrent à toutes les administrations dans la dernière décade, erreurs pour ainsi inévitables, puisque pour n'y pas tomber, il faudrait connaître l'avenir, et les péripéties qu'il nous réserve.

F. D. MONK,

*Avocat des Commissaires
d'Ecoles Catholiques Romains.*